



15 juillet 2010

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

À : Toutes les parties

Objet : Examen du bilan financier d'Enbridge Gaz New Brunswick (EGNB) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009

Le 6 juillet 2010, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick a entendu les présentations sur le statut des rapports ordonnées à la suite de l'examen annuel du bilan financier en date du 31 décembre 2008. Les rapports ont été déposés auprès de la Commission en mai 2010. La Commission a pris les décisions ci-après :

1. La Commission permettra que le rapport sur la méthodologie d'affectation des coûts soit utilisé par toutes les parties durant la présente audience. EGNB peut présenter des éléments probants pour appuyer un changement requis dans l'affectation des coûts organiques pour 2009. EGNB peut, en outre, présenter un ensemble projeté amendé de bilan financier réglementaire reflétant ledit changement requis. Cette information devra être présentée avec le dépôt de toute justification additionnelle pour la présente instance le 22 octobre 2010. Le changement de méthodologie sera débattu durant cette audience.
2. Le rapport relatif aux services d'installation est disponible aux fins de la présente audience.
3. La Commission a déterminé que les questions relatives à la facturation et la perception pour les agents sont étudiées de façon plus appropriée comme une question de tarif plutôt qu'une question relative à l'examen annuel.
4. En ce qui concerne l'étude des avances et retards, la Commission a déterminé qu'elle n'ordonnera pas une telle étude à ce moment-ci.

Sur ce, veuillez accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lorraine R. Légère', written over a faint circular stamp.

Lorraine R. Légère
Secrétaire de la Commission